

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Christian COMBAZ, Daniel CHARVAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU, Stéphanie SANCHEZ, Carole VASCHALDE

Absents excusés : Christel GACHON (pouvoir à Carole VASCHALDE), Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Stéphanie SANCHEZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 19 mai 2017, ce qui est fait à l'unanimité.

Il propose de supprimer 1 point à l'ordre du jour :

- Cimetière : information sur les propositions de renouvellement des monuments funéraires

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification.

Stéphanie SANCHEZ est désignée secrétaire de séance.

FINANCES

Tarifs du repas au restaurant scolaire 2017/2018

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent que le repas fourni par la Commune est revendu au tarif unique de 4.75 €, fixé par délibération du 27 mai 2016 :

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2016/2017	4.75 €	6 €

Au vu du prix de vente du repas par le prestataire actuel, SHCB, qui sera augmenté de 0.05 centimes au 1^{er} septembre 2017, Laurent VERNAZ propose d'accroître le prix de vente par la Commune de 0.05 centimes et de le porter comme suit :

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2017/2018	4.80 €	6 €

Thierry RANGONE demande s'il est judicieux de maintenir le repas « adulte » qui n'a jamais été utilisé et la raison pour laquelle il ne serait pas également augmenté.

Après débat, à la majorité (1 abstention), il est décidé de maintenir le tarif adulte et de fixer les tarifs comme suit :

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2017/2018	4.80 €	6 €

Fonctionnement du cabinet médical **Proposition d'aide à l'installation d'un nouveau médecin**

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire indique qu'un des médecins du Centre Médical va quitter son poste pour des raisons personnelles et qu'un autre médecin a fait part de sa décision de ne plus exercer au Centre Médical d'ici la fin de l'année. Il indique que les autres médecins ont des difficultés à trouver un remplaçant et souhaiteraient que la Commune fasse une réduction sur le montant du loyer actuel de 574.43 € (484.73 € + 90 € de charges) afin d'attirer un nouveau professionnel de santé.

Monsieur le Maire propose plutôt de faire une aide à l'installation d'un nouveau professionnel de santé à hauteur de 200 € par mois sur une durée d'une année renouvelable 1 fois, à compter du démarrage de son activité.

Un débat s'installe entre les conseillers municipaux.

Alain FINA indique que des aides publiques existent pour l'installation des médecins, mais sous conditions.

Il précise que la profession se féminise et que les futurs médecins auront une durée hebdomadaire moindre qu'auparavant.

Laurent VERNAZ ne souhaite pas baisser le loyer car il est correct et avait été accepté par les locataires actuels au démarrage du Centre Médical, mais plutôt instaurer une aide à l'installation. Il précise que si le Conseil Municipal accepte de verser cette aide, une information devra être effectuée car le discours actuel de certains professionnels de santé est erroné et indique que la Commune n'agit pas pour attirer de nouveaux médecins.

Thierry RANGONE pense qu'il faudrait rechercher les raisons d'un manque d'attractivité du Centre Médical.

Noël CADET indique que la politique départementale peut être en cause car il est proposé aux médecins des indemnités très élevées dans certains hôpitaux pour un temps de travail limité.

Certaines communes proposent également la gratuité pour accueillir des médecins.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une aide aux prochains médecins qui s'installeraient à hauteur de 200 € mensuels sur une durée d'1 an renouvelable 1 fois.

COMMUNICATION/ANIMATION

Points sur les animations estivales

Rapporteur : Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS fait part des derniers calages des prochaines animations estivales organisées par la Commune :

- diffusion du film « Belle et Sébastien 2 » le 1^{er} juillet à la salle polyvalente (en raison du mauvais temps annoncé)
- randonnées pédestres le 8 juillet au Fort de Tamié : peu d'inscrits à ce jour
- Village en Fête le 8 juillet dans le parc de la Mairie
- Feu d'artifice le 8 juillet en soirée au stade intercommunal

VIE ASSOCIATIVE/ VIE SCOLAIRE

Attribution de subventions exceptionnelles à des associations

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/ Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET fait part des différentes demandes de subventions exceptionnelles des associations suivantes, dans le cadre du « Coup de pouce associatif » :

- les Croës de Frontenex pour la kermesse du 1^{er} juillet : 200 €
- l'association RECORD pour l'organisation du téléthon 2017
- Danse à la Clé : aide pour l'organisation technique de son gala (location d'une ventilation)
- Amicale Boules : aide à la réfection du crépi du mur du bâtiment

Après débat entre les élus, il est décidé :

- à la majorité (1 abstention), de verser une subvention de 200 € aux Croës de Frontenex pour l'organisation de sa kermesse
- à la majorité (2 abstentions), de verser une subvention de 200 € à Danse à la Clé pour l'organisation de son gala de danse

- à la majorité (1 abstention), de ne pas verser de subvention à l'Amicale Boules au motif que son bâtiment est privé
- d'ajourner la demande de l'association RECORD en attente d'éléments plus précis sur son projet. Il est indiqué que l'aide de la Commune pourrait consister en la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour le téléthon.

Organisation de la manifestation « Octobre Rose 2017 »

Rapporteurs : Sandrine POIGNET / Claudine AMOUDRY

Sandrine POIGNET et Claudine AMOUDRY présentent le projet de la manifestation OCTOBRE ROSE 2017 avec la participation de la Ligue contre le Cancer, de l'UOAT (Athlétisme) et d'ENDURANCE GRIGNON ce qui permettra de proposer différentes activités : marches, marches nordiques et course à pied.

La date est fixée au 15 octobre 2017.

Retours sur les conseils d'écoles

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Sandrine POIGNET

Jean-Paul GIRARD et Sandrine POIGNET font un retour sur les conseils des écoles élémentaire et maternelle et notamment sur les rythmes scolaires et l'organisation du restaurant scolaire.

- Monsieur le Maire indique que le décret autorisant de déroger aux rythmes scolaires et de revenir à la semaine des 4 jours est paru le 29 juin.

Il précise qu'en réunion de municipalité, il a été proposé de conserver le système actuel pour la prochaine rentrée mais que lors des conseils d'écoles, la majorité des enseignants et parents d'élèves souhaitaient une dérogation dès la prochaine rentrée.

Sandrine POIGNET rappelle qu'en 2013, lors de la mise en place de la réforme, la Commune de Frontenex avait confié à la Communauté de Communes la difficile mission de mettre en place les TAP (temps d'accueil périscolaires) avec les emplois correspondants.

Lors de récentes réunions entre les maires des 11 communes de l'ex-CCHCS, il a été décidé à la majorité de conserver les rythmes actuels car en fait, le gouvernement demande ou laisse le choix aux communes de défaire en 2 mois un système qui a été compliqué à mettre en place. Il existe notamment des incidences sur les emplois actuels, l'organisation pour certaines familles, la remise en place du Centre de loisirs et la problématique des transports scolaires pour certaines communes (pas Frontenex).

Face à ces difficultés, hormis la Commune de Grésy/Isère, il a été proposé d'être solidaire entre communes de l'ex-CCHCS et de maintenir les rythmes actuels tout en travaillant pour une modification à la rentrée 2018/2019.

Sandra BOULAIS indique la possibilité que la Communauté d'Agglomération, gestionnaire sur le territoire de la Haute Combe de Savoie de ce service, décide de se désengager à la rentrée 2018/2019 et la charge reviendrait alors à la Commune.

Laurent VERNAZ précise bien que le choix proposé aux élus est un choix purement communal, car certaines communes de la CA ARLYSERE (Albertville, Ugine...) ont engagé un processus de modification des rythmes dès la prochaine rentrée. Thierry RANGONE indique qu'il faudra être vigilant lors du transfert de compétence.

A la majorité (1 abstention/1 voix contre), le Conseil Municipal décide de ne pas solliciter de dérogation aux rythmes scolaires actuels pour la rentrée scolaire 2017/2018.

- Concernant l'organisation au restaurant scolaire, Monsieur le Maire indique qu'il a été demandé par les conseils d'écoles de travailler sur la mise en place d'un double service afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants. Il précise qu'un pic de 84 enfants accueillis à la cantine a été atteint dernièrement pour une capacité maximale de 90 enfants.

Alain FINA trouve ces résultats de fréquentation très intéressants au vu des objectifs fixés à l'origine du projet.

Laurent VERNAZ indique qu'il faut être bon gestionnaire dans ce type de démarche car il n'est pas possible d'embaucher un nouvel agent sans disposer de chiffres sur la fréquentation à venir !

Sandrine POIGNET indique que cela fait 2-3 ans qu'elle est interpellée sur la durée du repas pour les enfants (entre 1h et 1h10), jugée trop importante. Elle estime qu'indépendamment du nombre d'enfants accueillis et des capacités d'accueil, il faut se pencher sur la qualité d'accueil offerte aux enfants.

Isabelle MORLOT souhaite qu'une réflexion sur la qualité du service soit lancée très rapidement.

Thierry RANGONE indique, pour sa part, que toute amélioration engendrera des dépenses supplémentaires pour la Commune et qu'il faudra donc ajuster le tarif du repas en conséquence.

- Sandrine POIGNET indique également que le conseil d'école élémentaire a fait ressortir un certain nombre de demandes matérielles qu'il faudra étudier avec attention dans les prochaines semaines.

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Rénovation thermique de l'école maternelle : point sur les travaux

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font un point sur le déroulement de l'opération qui devrait s'achever fin juillet.

- la réfection de la toiture avance bien et sera achevée courant juillet avec le traitement de l'auvent de l'école. Une panne et quelques chevrons ont été changés.
- l'isolation extérieure, la pose des menuiseries et des installations de la ventilation sont en cours

Alain FINA demande si le problème de la contenance de l'isolation sur les faux-plafonds a été réglé. Thierry RANGONE indique que cela est en cours, sous couvert de l'avis du contrôleur technique.

Rénovation de la mairie : point sur l'opération

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part du lancement de la consultation des entreprises et des derniers échanges avec l'architecte en charge de la rénovation de la Mairie, le cabinet D'UN TRAIT.

Le dossier comprend 7 lots :

LOT	DESIGNATION
1	DEMOLITION - GROS OEUVRE
2	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES
3	SERRURERIE
4	PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS
5	REVETEMENT DE SOL ET MURAL
6	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION
7	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES
8	DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE

La remise des offres est prévue le 21 juillet 2017, l'attribution des marchés par le Conseil Municipal début août et le démarrage des travaux vers le 18 septembre pour un achèvement en janvier 2018.

Alain FINA demande s'il est vraiment nécessaire de créer un vrai bureau dans l'ex-cyberbase, au vu du départ en retraite d'un agent administratif.

Laurent VERNAZ indique que cette donnée était connue au moment de la validation du projet et qu'il convient de ne pas le modifier.

Sécurisation de la rue des Tilleuls

Suite à la volonté du Conseil Municipal de sécuriser la rue départementale des Tilleuls, et après l'accord du Département pour expérimenter la pose de feux asservis, régulant la vitesse des véhicules, la Commission des Travaux s'est rendu à Sainte Hélène du Lac pour étudier un système similaire.

Thierry RANGONE fait un compte-rendu de cette visite et de la poursuite de l'opération.

Il fait part du contexte d'implantation sur cette commune, avec une route départementale recevant un trafic de sensiblement 3000 Véhicules / jour, dans un carrefour inclus dans un périmètre d'agglomération, mais hors secteur fortement urbanisé.

Les objectifs poursuivis par cette commune était de limiter la vitesse de déplacement de certains automobilistes, afin de sécuriser la voirie aux abords d'une zone habitat et de faciliter /sécuriser l'accès à un camping.

Il précise la nature du matériel installé (4 feux tricolores) et le principe du fonctionnement :

- la couleur ne peut être qu'identique (rouge ou vert) pour les deux feux placés sur chacune des voies secondaires
- la couleur ne peut être qu'identique (rouge ou vert) pour les deux feux placés sur chacun des sens de l'axe principal

Les véhicules arrivant dans un des sens de circulation de l'axe principal sont détectés par le radar à une distance d'environ 70m du feu, et si leurs vitesses est inférieure à la vitesse max autorisée (50 km/h), celui-ci passe au vert (d'où l'appellation de "feu récompense").

Si le véhicule circule à une vitesse supérieure à la vitesse max autorisée (50 km/h), il n'est pas détecté par le radar, et le feu reste au rouge. Lorsque le véhicule arrive à hauteur du feu, il se voit contraint de s'arrêter (feu rouge), et il est détecté par la boucle de détection placée dans l'enrobé. L'automate de gestion de l'ensemble du carrefour intègre alors sa présence pour permettre le passage au vert.

Il précise certaines limites du système : la couleur ne peut être qu'identique (rouge ou vert) pour les deux feux placés sur chacune des voies secondaires, ainsi que pour ceux placés sur chacun des sens de l'axe principal. Cela induit que le premier véhicule détecté satisfaisant à la vitesse max autorisée, favorise le basculement au vert des feux, alors que le véhicule circulant en sens inverse peut rouler à une vitesse supérieure à la vitesse maximale autorisée.

Pour la Commune de Sainte Hélène du Lac, le montant de l'opération a été d'environ 78 800,00 € TTC, incluant la maîtrise d'œuvre, les travaux et le matériel.

Il a été demandé au maître d'œuvre de l'opération de la rue des Tilleuls, ETEC 73, de se rapprocher des fournisseurs et installateurs, afin d'évaluer la faisabilité technique, et l'opportunité financière, quant à la mise en œuvre d'une solution à titre d'essai.

Le Département sera prochainement associé à la faisabilité technique de l'opération.

Requalification de la rue de Princens : avancement du dossier

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée du dossier de requalification de la rue de Princens. Il reste deux régularisations foncières à opérer pour clore les acquisitions des terrains nécessaires à l'opération. Il est également nécessaire d'intégrer le syndicat d'assainissement (SIARA) dans l'opération, afin de reprendre une portion du réseau d'eaux usées.

Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire indique que la pose de la centrale d'air devrait s'effectuer, avec du retard, dans la 2^{ème} quinzaine du mois de juillet.

Christian COMBAZ juge inadmissible le délai entre le démarrage de cette opération et sa réalisation, tout en pensant que la date butoir sera sûrement encore décalée par l'entreprise. Il aurait souhaité un engagement écrit de l'entreprise.

Isabelle MORLOT quitte la séance à 21h00.

URBANISME

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE rappellent les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- Obligation de respecter la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové),
- Mise en conformité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- Mise à jour avec le zonage du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques),
- Améliorer l'accessibilité piétonnière et des personnes à mobilité réduite,
- Préserver le cadre de vie des habitants,
- Privilégier une approche qualitative du développement de la Commune,
- Conforter la dynamique du centre du village, en maintenant les commerces et les services de proximité,
- Préserver les espaces naturels de la Commune,
- Réfléchir sur le devenir des zones économiques.

Ils rappellent également les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre :

- Un affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du P.L.U adoptée par le Conseil municipal le 12 décembre 2014,
- L'information de la population dans les éditions locales de la presse régionale et affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage disséminés sur le territoire communal,
- La tenue de 4 réunions publiques organisées à l'initiative de la Commune les 1^{er} octobre 2015, 8 novembre 2016, 14 décembre 2016 et 3 mai 2017,
- La mise la tenue de plusieurs réunions de concertation avec les propriétaires de certains secteurs :
 - o Secteur du Château : les 18 février et 1^{er} juillet 2016
 - o Secteur « Derrière Frontenex » : les 1^{er} juillet et 28 septembre 2016
- à disposition du public d'un registre d'observations à feuillets non mobiles où toutes remarques concernant le projet ou autres pourront être consignées aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie, et ce, pendant toute la durée de la procédure,
- La diffusion d'informations dans le bulletin municipal, distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune,
- L'affichage en Mairie et lors des réunions publiques de panneaux explicitant les orientations prises (plan, ...)
- La mise en place d'une rubrique spécifique à la procédure de révision du PLU sur le site internet de la commune, pendant toute la durée de la procédure.

Enfin, il précise qu'il convient de tirer le bilan de cette concertation.

Les différents échanges avec la population ne remettent pas en cause les orientations du projet de Plan local d'Urbanisme.

Un débat s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 21 octobre 2016, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103-2, L 153-11 et suivants et R 153-2 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire ;

Un débat s'installe entre les conseillers.

Sandrine POIGNET demande quel est l'impact des observations inscrites sur le registre d'enquête publique, qui se déroulera dans les prochains mois.

Thierry RANGONE indique qu'elles sont prises en compte par le commissaire-enquêteur qui donne son avis, avis que le Conseil Municipal peut suivre ou non.

Alain FINA, qui rappelle que chaque conseiller a été destinataire d'un courrier de Monsieur et Madame TANTOLIN, partie prenante du projet d'ouverture l'urbanisation du secteur « Derrière Frontenex », et qu'il convient de leur apporter réponse.

Thierry RANGONE fait un historique des différentes demandes qu'ils ont formulées durant l'évolution de la zone amenée à être constructible et les différentes réponses de la Commune, en précisant que chaque proposition communale ne les a pas satisfaits ou a conduit à de nouvelles contre-propositions.

Il précise que si le zonage final reste celui proposé actuellement par la Commune, ces tiers auront libre choix de vendre ou non leurs terrains.

Noël CADET précise que certains terrains inscrits dans ce zonage sont en pente, ce qui n'est peut-être pas judicieux.

A la majorité (2 votes contre), le Conseil Municipal décide :

- de tirer le bilan de la concertation sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme,
- d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département de la Savoie.

Conformément au dernier alinéa de l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois.

Dans la continuité, Sandrine POIGNET indique la réception du courrier d'un riverain de la rue de Princens, sollicitant une étude approfondie sur la circulation actuelle et à venir dans cette voie communale, au vu des projets à venir. Monsieur le Maire indique que la SEMCODA, en charge du projet de résidence SENIORS, sera prochainement rencontrée pour étudier les sorties des véhicules de leurs locataires.

Signature d'une convention portant mise à disposition du service urbanisme d'ARLYSÈRE pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Monsieur Le Maire indique que les services de l'Etat arrêteront de procéder à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols à compter du 1^{er} septembre 2017 et propose de confier, comme de nombreuses communes l'ont fait depuis 2 ans, l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à Arlysère.

Il indique que par délibération du 15 juin 2017, le conseil communautaire d'Arlysère a défini les modalités de mise à disposition du service urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Ce service est ouvert à l'ensemble des communes de l'agglomération.

En application de l'article L 422-1 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire, délivre, au nom de la commune les autorisations et les actes relatifs à l'occupation du sol.

Conformément à l'article R 423-15 du code de l'urbanisme, la commune a décidé de confier l'instruction de certains actes et des autorisations relatifs à l'occupation des sols à Arlysère. De ce fait une convention est établie entre la commune et la communauté de communes Arlysère qui prendra effet au 01 septembre 2017.

La signature de la convention vaut dénonciation de la convention liant la commune au conseil départemental de la Savoie et à la Direction Départementale des Territoires portant assistance aux collectivités concernant les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Monsieur le Maire propose donc

- D'engager les travaux et échanges nécessaires à la mise en place de la convention entre la communauté de communes Arlysère et la commune afin qu'elle puisse bénéficier de ce service.
- De dénoncer la convention en cours avec le conseil départemental de la Savoie et la Direction Départementale des Territoires – UT Albertville -
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

Laurent VERNAZ demande le coût des prestations.

Thierry RANGONE indique qu'elles sont gratuites, sauf pour les constats d'achèvement de travaux, et qu'en contrepartie, la Commune gèrera dès septembre 2017, les certificats d'urbanisme de simple information.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SICSA (SI de la Combe de Savoie Amont)

Aurore MINISTROT indique que le syndicat va disparaître au 1er janvier 2018 dans le cadre de la création, en 2018, de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui sera portée par la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE.

Claudine AMOUDRY précise que du fait de la disparition du SICSA, aucun appel à cotisation auprès des communes ne sera effectué en 2017.

Communauté d'Agglomération ARLYSERE

- Laurent VERNAZ fait un point sur les compétences de la CA ARLYSERE et notamment sur la probable future prise de compétence de l'eau et de l'assainissement, au 1^{er} janvier 2018.

Il indique que plus de 45 millions d'euros d'investissement sont prévus sur le territoire dans ces domaines, dans les prochaines années, ce qui devrait conduire inéluctablement à une augmentation du prix de l'eau, qui ne devrait toutefois pas être harmonisé sur l'ensemble des communes d'ARLYSERE.

- Au niveau de l'urbanisme, Thierry RANGONE indique que chaque commune devra avant mai 2018, faire une évaluation de l'application du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur son territoire.
- Sandrine POIGNET rappelle la réunion organisée par ARLYSERE, le 5 juillet à la salle polyvalente, pour faire le point entre élus du territoire sur le démarrage de cette nouvelle entité intercommunale.

CIAS DE FRONTENEX

Laurent VERNAZ, Président du CIAS de Frontenex, indique que la 1^{ère} pierre du futur EHPAD a été posée le 24 juin.

Il fait également part de l'ouverture d'un nouveau service, le SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) qui est un service assurant à la fois les missions d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un service d'aide à domicile.

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien à la Candidature de Paris à l'organisation des JO 2024.

« Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de FRONTENEX est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de FRONTENEX souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique »

Divers

Laurent VERNAZ revient sur une réunion du mois de mai en Mairie sur les incivilités des jeunes dans le parc de la Mairie. Il indique que l'abribus à l'entrée du parking a été enlevé et que cela a permis de créer deux places de stationnement supplémentaires.

Monsieur Le Maire indique que la gendarmerie l'a relancé pour connaître la position de la Commune sur la fermeture du parking par une barrière. Il précise ne pas être favorable à une telle mesure restrictive mais plutôt à la pose de barrières autour du parc, interdisant aux deux roues, voire aux voitures de circuler dans le parc.

Laurent VERNAZ rappelle que les riverains doivent appeler la gendarmerie en cas de problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h55.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra au début du mois d'août (date à définir)

Le Maire,

Jean-Paul GIRARD